

(Texte issu du Bulletin municipal de la commune de Cabanac et Villagrains en 2015)

Pierre REGALDO. Conservateur au Service Régional de l'Archéologie; E-mail : [pierre.regaldo@culture.gouv.fr](mailto:pierre.regaldo@culture.gouv.fr)

Le site des Casterasses, aussi connu comme Les Mottes, est fortement marqué dans le paysage par les reliefs significatifs de deux buttes, d'une plate-forme et de fossés périphériques. C'est une configuration totalement inusuelle et d'une très bonne lisibilité, ce qui lui a valu d'être anciennement remarquée, par Léo Drouyn en particulier ; le tracé des deux buttes est porté sur le cadastre par des tiretés. Dans le nom de Casterasses, on reconnaît aisément le mot latin *castera*, pluriel de *castrum*, château, souvent utilisé au Moyen Age pour désigner des sites de la première période féodale, des mottes justement dites castrales. Le suffixe *-asse*, comme dans cuirasse, n'a pas toujours la valeur péjorative qu'il a fréquemment aujourd'hui ; il a peut-être ici valeur d'augmentatif.

Le positionnement du site, qui est le point culminant du secteur, n'est sans doute pas innocent : il se trouve entre la rivière le Gât-Mort et le chemin qui la double en rive gauche, probablement de tracé médiéval, l'ensemble formant un axe de pénétration entre la Garonne (Castres, Beautiran) et Hostens. Il est en position de contrôle. De même, il domine et protège l'église placée moins de 500 mètres en amont.

L'organisation du site est plus complexe que d'ordinaire ; en fait on n'a aucun parallèle dans la région. Une première motte, particulièrement haute avec 10 m d'élévation pour 13 m de diamètre au plateau et 30 m à la base, aujourd'hui en majeure partie boisée, est entourée d'un fossé annulaire large de 12 à 15 m. Ce fossé se confond partiellement avec celui, un peu plus étroit, qui entoure un enclos presque carré, d'une trentaine de mètres de côté ; une levée de terre double intérieurement ce deuxième fossé. Cet ensemble se laisserait volontiers interpréter comme une motte castrale, plus précisément un donjon à motte, et sa basse-cour.

Exceptionnelle est l'existence d'une seconde motte, jouxtant cet ensemble à l'ouest. Elle est nettement plus basse que la première, 4 m seulement, plus large aussi, 20 m de diamètre au plateau et 30 m à la base ; le fossé annulaire, large de 12 à 15 m, qui l'enveloppe touche celui de la basse-cour vers le milieu du côté sud-ouest, sans le recouper. Elle paraît en situation de défense avancée, ce qui n'a pas de signification reconnue dans le contexte des mottes castrales. Les deux premières structures, telles qu'elles apparaissent, s'entremêlent en un ensemble cohérent ; celle-ci en revanche est bien distincte et pourrait ne pas être synchrone. Seules d'éventuelles données matérielles issues de fouilles pourraient éclairer cette anomalie.

Pour être complet sur le sujet, on doit rappeler qu'a existé au lieudit Gassies, 800 mètres en aval, une autre motte, connue sous le nom de Castera, plus large et plus élevée que les Casterasses, elle semble aujourd'hui disparue. Il est parfaitement plausible qu'elle appartienne au même système défensif que les Casterasses, mais elle peut éventuellement en être indépendante.

Par ailleurs, le site possède aussi un ingrédient folklorique de quelque intérêt : dans le fossé de la seconde motte, tout à l'ouest de l'ensemble, en direction de l'église et du village, se trouve une Fontaine des Fées, toponyme fréquent et parlant à l'imaginaire collectif. Ces personnages légendaires viendraient nuitamment laver leur linge dans l'eau de cette fontaine ; elles ne doivent pas être dérangées dans cette activité.

Au-delà de son caractère folklorique, cette fontaine contribue peut-être à caractériser la seconde motte, mais n'autorise pas d'hypothèse.

Les archives fournissent des informations, ponctuelles mais de grand intérêt, sur les seigneurs du lieu. La famille de Cabanac est une des plus importantes de l'aristocratie régionale du XI<sup>e</sup> siècle. Ce sont des barons proches des ducs d'Aquitaine. Ainsi, Géraud de Cabanac tient un fief du duc Guillaume VIII à Bordeaux en 1075, le même Géraud et son fils Arsie sont parmi les nobles qui accompagnent les ducs Guillaume VIII et Guillaume IX. Tous deux sont aussi des donateurs de La Sauve, ou Arsie devient moine.

Un autre fils de Géraud, Arnaud Géraud de Cabanac, lui aussi moine de l'abbaye de La Sauve, devient archevêque de Bordeaux (1103- 1130).

On a encore mention de deux autres frères : Arrufat, Forto Un miles Raimond et son frère le domicellus P.(Pierre) sont encore mentionnés après 1227.

En 1274, figurent parmi les vassaux du roi-duc Edouard 1<sup>er</sup>, déclarant des biens de lui : Arnaud dominus de Cabanac, Arnaud et Pierre miles et domicellus, Jordan domicellus.

Cependant, aucun texte ne porte sur des biens à Cabanac, mais tous ceux qui sont connus portent sur des possessions à Bordeaux, en Entre-deux-Mers ou à Rions. Ce n'est qu'en 1277 qu'un lien solide est enfin établi entre la famille et la paroisse : Arnaud de Cabanac, miles, vraisemblablement le même que le dominus de 1274, tient de l'archevêque de Bordeaux des terres et un manoir (*manerium*) à Cabanac. Arnaud accompagna le roi Richard Cœur de Lion à la croisade, on ne sait s'il en revint.

En 1330, Pierre de Gabarret reçoit confirmation du roi-duc pour les droits de haute et basse justice dans la paroisse de Cabanac. Dès 1292, soit au lendemain de la troisième croisade, un seigneur du même nom, le même ou son père, y possédait des hommes questaux, des serfs.

La notion du manerium exprimée clairement en 1277 repose la question de l'interprétation du site. Il n'est nullement exclu que la complexité anormale des structures provienne de la transformation d'une motte en manoir. Seule une recherche approfondie éclairera la question : il est, d'une part, indispensable de préciser la géométrie des structures et de cartographier les micro-reliefs ; on peut, d'autre part, espérer des informations du diagnostic archéologique qui a été prescrit.

Au total, ce site est archéologiquement et historiquement extrêmement significatif, porteur de problématiques originales touchant au cœur de l'actualité scientifique. De plus, il n'a pas été altéré par des aménagements récents. On ne peut pas envisager de le sacrifier aux intérêts ponctuels d'un lotissement. Une fouille préventive ne représenterait qu'un pis-aller, encore serait-elle lourde, longue et onéreuse, pour aboutir à une mutilation irréversible du patrimoine. La meilleure solution consisterait à en faire une réserve patrimoniale, à le gérer comme un parc, à organiser son étude et sa mise en valeur comme un bien public.

Par la seule vertu de ses reliefs bien lisibles dans le paysage, mais aussi par sa signification, par son importance et sa complexité, par la richesse des problématiques qu'il supporte, le site des Casterasses paraît fondateur de l'identité de Cabanac, en tout cas porteur d'une image de marque claire et originale. Pas seulement d'un point de vue topographique, c'est le cœur du bourg.

Retrouvez les mottes castrales à Cabanac sur [le site de la mairie](#)

Références des textes :

*La Guyenne militaire. Bordeaux, 1865, t. 1, p. XLV et s. ; « Ricochets archéologiques dans le département de la Gironde, esquisses de monuments », Bulletin monumental de la Société française d'Archéologie, 1858, p. 480 et s. Mais aussi l'abbé Baurein (Variétés bordelaises ou essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux. Bordeaux, 1785. Réédition : Bordeaux, Féret, 1876. T. 3, p. 108-111), ou Edouard Guillon (Les châteaux historiques et vinicoles de la Gironde, Bordeaux 1866, t. 4, p. 295-297).*